

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 MAI 2017

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20170502-DEL033-17-DE
Date de télétransmission : 09/05/2017
Date de réception préfecture : 09/05/2017

DELIBERATION N° DEL033-17

L'an deux mille dix-sept, le 2 mai à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, par courrier daté du 21 avril adressé le 26 avril 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. GONZALEZ, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, C.SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 28 mai 2017)
M. BERINGUIER Jean-Marie (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 20 avril 2017)
M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Gisèle GONZALEZ, en date du 25 avril 2017)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 2 mai 2017)
M^{me} LE CLOAREC Gisèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 25 avril 2017)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Jean-Paul GABBERO, en date du 28 avril 2017)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER
M. Stéphane DUBOIS
M. Georges MORIN

M. Andy DUSSERRE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion à la Mission Locale Sud Isère (M.L.S.I.).

Rapporteur : Habib El Gares

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Suite à la délibération du Conseil syndical du Syndicat Intercommunal du Canton d'Eybens (S.I.C.E.) du 11 février 2016 abandonnant la compétence emploi, reprise par les communes membres, la ville de Gières souhaite confirmer son adhésion à la Mission Locale Sud Isère.

La Mission Locale Sud Isère s'étend sur treize communes sur le sud de l'agglomération grenobloise. Elle est composée de trois antennes : Echirolles, Eybens et Pont de Claix. L'accueil du public se fait sur chacun des trois sites mais aussi au sein des trois permanences décentralisées : Gières, Vif et Varcès.

La permanence de Gières est assurée à l'espace Marie Reynoard situé 18, Chemin du Héron, les mardi et jeudi après-midi de 13h30 à 17h00.

La Mission Locale Sud Isère a pour vocation d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

Afin de contribuer au fonctionnement de la M.L.S.I., la ville de Gières versera une subvention dont le montant s'élèvera à 20 329,96 € pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'accorder le versement d'une subvention de fonctionnement de 20 329,96 € à la M.L.S.I. pour l'année 2017,
- de l'autoriser à signer la convention entre la commune et la Mission Locale Sud Isère,
- de dire que les crédits seront ouverts au chapitre 65 du budget 2017.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 2 mai 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.